



L'intégralité des délibérations du SMICTOM Centre Ouest peuvent être consultées :

- Sur le site internet du syndicat

www.smictom-centreouest35.fr

- Sur demande à l'accueil, aux jours et horaires d'ouverture au public

Conformément aux dispositions de l'article R 4211 Du Code de Justice Administrative, le tribunal administratif de Rennes peut être saisi par voie de recours pour excès de pouvoir contre les délibérations prises par le comité syndical et par le bureau syndical dans un délais de deux mois à compter de leur publication.

Objet: rapport annuel 2021

VU le décret 2000-404 du 11 mai 2000, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets doit être présenté et soumis à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ou lors de l'examen du compte administratif.

Le rapport annuel d'activités 2021 a été transmis avec la convocation, via la plateforme I-delibRE.

Le comité syndical est appelé à approuver ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- adopte le rapport annuel d'activités 2021 présenté par le SMICTOM. Ce rapport sera transmis à Messieurs les Présidents des communautés de communes ayant pris compétence collecte et traitement des ordures ménagères,
- demande à ces collectivités de délibérer sur ce rapport, et d'aviser le Syndicat de leur décision.

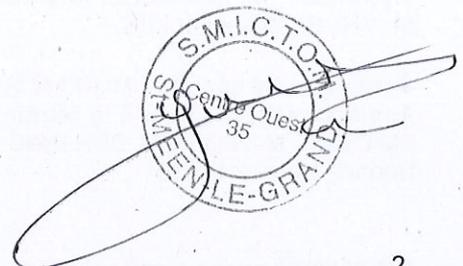
Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

*Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)*

Le Président,

Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Tarification des composteurs individuels et collectifs mis à disposition des usagers

Dans une logique de réduction des déchets, le Smictom Centre Ouest assure depuis 2003 la mise à disposition de composteurs individuels auprès des usagers de son territoire, selon des conditions qui ont évolué au fil du temps. Compte tenu des enjeux à venir sur les biodéchets dans les années à venir, il paraît souhaitable que le Smictom participe à hauteur de 50 % du prix de revient afin de développer la pratique du compostage individuel.

Selon les couts de revient des derniers marchés d'acquisition, il est ainsi proposé de mettre en place à compter du 1^{er} juillet 2022 les tarifs de vente suivants :

Composteur plastique avec bio-seau et pique : 24,50 €TTC	Composteur bois avec bio-seau et pique : 35,50 €TTC
---	--

En complément au compostage individuel, notamment en habitat collectif, dans certains lotissements ou hameaux, ou dans les établissements publics, le Smictom Centre Ouest intervient pour la mise en place de composteurs collectifs. Cela nécessite au préalable une étude sur place de chaque demande par le smictomet la consignation des engagements de chacun par le biais de la signature d'une convention jointe en annexe. Dans la mesure où tous ces engagements sont respectés, les composteurs nécessaires sont mis à disposition gratuitement par le Smictom Centre Ouest pour une période de 5 an renouvelable.

Le Bureau a émis un avis favorable à ces propositions

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

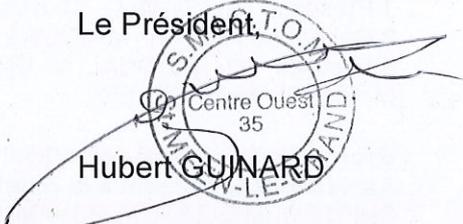
- fixe à compter du 01/07/2022 les tarifs de vente des composteurs individuels plastique avec bio-seau et pique à 24,50 €TTC,
- fixe à compter du 01/07/2022 les tarifs de vente des composteurs bois avec bio-seau et pique à 35,50 €TTC,
- approuve la convention de mise à disposition de composteurs collectifs jointe en annexe et autorise à compter du 01/07/2022 la mise à disposition gratuite des composteurs collectifs suivant les modalités prévues dans la convention jointe en annexe,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,


Centre Ouest
35
Saint-Méen-le-Grand
Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
- 3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M.LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
- 3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
- 3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Nouvelles REP « ASL » et « ABJ » / convention avec Ecologic

La mise en place des filières dites à Responsabilité Elargie du Producteur (REP) a pour objet de :

- Décharger les collectivités territoriales d'une partie des coûts de gestion des déchets
- Transférer une partie du financement du contribuable vers le consommateur
- Développer l'écoconception des produits manufacturés
- Augmenter les performances globales par une gestion des déchets par filière

Dans ce cadre, le Smictom Centre Ouest a déjà contractualisé avec des Eco organismes pour la mise en place dans ses déchèteries la collecte séparée des DEEE, mobiliers, déchets chimiques, ... et depuis le 1^{er} janvier 2022, deux nouvelles REP sont effectives :

- la REP dite « ASL » – Articles de Sport et de Loisir de plein air qui concerne les catégories suivantes : ballons, casques, trottinettes, vélos, matériel de fitness, sports de glisse, sports nautiques, matériel de camping, matériel de pêche,...
- la REP dite « ABJ » – Articles de bricolage et de jardinage thermiques qui concerne les catégories suivantes : tondeuses, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses,...

Cette nouvelle collecte séparative nécessite de disposer de l'espace de stockage, ce qui semble faisable sur les sites de Breteil, Plelan, Le Verger, Loscouet sur Meu, Porcaro, Guilliers.

L'éco-organisme ECOLOGIC a été agréé par les pouvoirs publics pour une durée de 6 ans pour ces 2 REP et il propose de conventionner avec le Smictom sur cette même durée. Le projet de 2 conventions séparées est joint en annexe aux présentes et elles prévoient pour chaque filière :

- d'une part, la mise à disposition, l'enlèvement et le transport de ces objets ASL /ABJ par ECOLOGIC à ses frais.
- d'autre part, la compensation financière par ECOLOGIC des coûts de collecte séparée des ASL /ABJ des ménages assurée par le Smictom sur ses déchèteries

Il apparaît ainsi opportun d'autoriser le Smictom à signer cette convention avec ECOLOGIC afin de permettre la mise en place de la filière ASL et de la filière ABJ à partir de septembre 2022, de développer les synergies à l'échelle du territoire et percevoir les recettes correspondantes.

Le Bureau a émis un avis favorable à ces 2 conventions.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

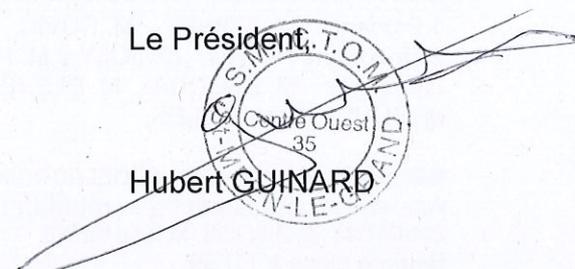
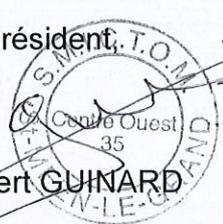
- adopte la nouvelle convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC portant sur la REP dite « Articles de Sport et de Loisir de plein air » pour une durée allant jusqu'au 31/12/2027
- adopte la nouvelle convention avec l'éco-organisme ECOLOGIC portant sur la REP dite « Articles de bricolage et de jardinage thermiques » pour une durée allant jusqu'au 31/12/2027
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,

Hubert GUINARD


Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3. Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3. Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3. Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3. Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: exploitation des déchèteries : avenant 7 Lot 1 avec la société THEAUD pour le renforcement de l'effectif à l'été 2022

Le renforcement de l'effectif par la présence d'un agent supplémentaire sur les déchèteries de Breteil, Le Verger, Plélan présents les samedis de juillet et d'août avait été fait en 2021 par le biais d'un avenant au marché.

Compte tenu de l'affluence sur les sites à cette période, l'exploitant sollicite le renouvellement de ce dispositif pour les 10 samedis entre fin juin et début septembre 2022 pour un montant détaillé comme suit :

	Prix €HT pour 10 semaines
Le Verger: Un agent supplémentaire (7h) les samedis	2 610,00 €
Plélan: Un agent supplémentaire (8h) les samedis	2 960,00 €
Breteil: Un agent supplémentaire (8h) les samedis	2 960,00 €
Total	8 530,00 €

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise la conclusion d'un avenant 7 au lot 1 sur le marché d'exploitation des déchèteries confié à la société THEAUD et visant le renforcement des agents d'accueil sur 10 samedis entre fin juin et début septembre 2022 pour un montant de 8 530 €HT
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

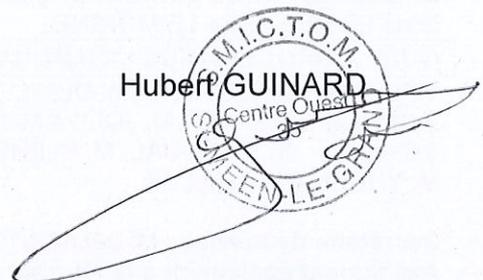
Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,

Hubert GUINARD





Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
- 3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
- 3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
- 3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service. Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets). La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements. Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2015 Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 269 618,00 €	1 269 618,00 €	- €
St-Méen Montauban	1 577 793,00 €	1 577 793,00 €	- €
Guer	891 264,00 €	891 264,00 €	- €
Montfort	1 774 067,00 €	1 774 067,00 €	- €
Caulnes	516 200,00 €	516 025,00 €	175,00 €
Porhoët			- €
Mauron	933 494,00 €	933 494,00 €	- €
Loscouët	50 410,00 €	50 410,00 €	- €
Mérillac	22 890,00 €	22 890,00 €	- €
St-Launeuc	16 291,00 €	16 291,00 €	- €
Trémoriel	85 805,00 €	85 805,00 €	- €
TOTAL	7 137 832,00 €	7 137 657,00 €	175,00 €

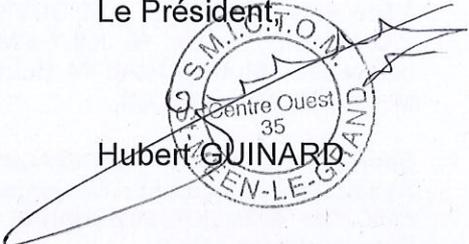
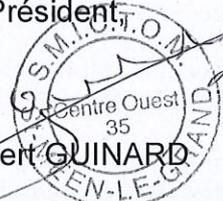
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2015, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
 (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président

 Hubert GUINARD


Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE
Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service. Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets). La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements. Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2016 Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 606 005,00 €	1 606 005,00 €	- €
St-Méen Montauban	1 949 184,00 €	1 949 184,00 €	- €
Guer	1 060 723,00 €	1 060 723,00 €	- €
Montfort	2 115 834,00 €	2 115 834,00 €	- €
Caulnes	604 378,00 €	604 203,00 €	175,00 €
Porhoët			
Mauron	1 107 138,00 €	1 107 138,00 €	- €
Loscouët	53 216,00 €	53 216,00 €	- €
Mérillac	25 298,00 €	25 298,00 €	- €
St-Launeuc	18 254,00 €	18 254,00 €	- €
Trémorrel	100 633,00 €	100 633,00 €	- €
TOTAL	8 640 663,00 €	8 640 488,00 €	- 175,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2016, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
 (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président

Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service. Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets). La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements. Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2017 Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 520 942,00 €	1 520 942,00 €	- €
St-Méen Montauban	1 859 203,00 €	1 859 203,00 €	- €
Oust	1 009 430,00 €	1 009 430,00 €	- €
Montfort	2 065 226,00 €	2 065 226,00 €	
Dinan	573 838,00 €	573 663,00 €	- 175,00 €
Ploërmel	997 564,00 €	997 564,00 €	- €
Loudeac	191 307,00 €	191 216,00 €	- 91,00 €
TOTAL	8 217 510,00 €	8 217 244,00 €	- 266,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

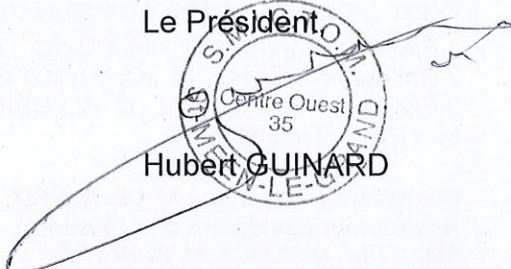
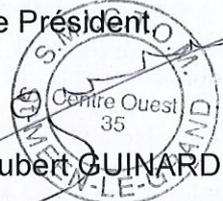
- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2017, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
 (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président

 Hubert GUINARD




Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
- 3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
- 3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
- 3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service. Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets). La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements. Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2018	Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 537 630,00 €	1 537 410,00 €	- 220,00 €
St-Méen Montauban	1 845 448,00 €	1 843 930,00 €	- 1 518,00 €
Oust	1 002 407,00 €	1 002 407,00 €	- €
Montfort	2 058 395,00 €	2 058 395,00 €	- €
Dinan	581 924,00 €	581 749,00 €	- 175,00 €
Ploermel	1 007 971,00 €	1 007 971,00 €	- €
Loudeac	196 746,00 €	196 636,00 €	- 110,00 €
TOTAL	8 230 521,00 €	8 228 498,00 €	- 2 023,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2018, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

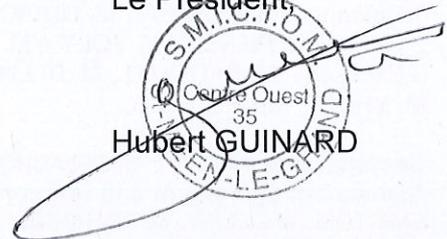
Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
 (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,

Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service.

Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets).

La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements.

Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2019 Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 542 186,00 €	1 541 856,00 €	- 330,00 €
St-Méen Montauban	1 872 628,00 €	1 872 534,00 €	- 94,00 €
Oust	992 314,00 €	992 314,00 €	- €
Montfort	2 075 427,00 €	2 075 427,00 €	- €
Dinan	586 411,00 €	586 236,00 €	- 175,00 €
Ploermel	999 003,00 €	999 003,00 €	- €
Loudeac	193 767,00 €	193 657,00 €	- 110,00 €
	8 261 736,00 €	8 261 027,00 €	- 709,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2019, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,

Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE
Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service. Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets). La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements. Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

	2020 Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 568 691,00 €	1 568 186,00 €	- 505,00 €
St-Méen Montauban	1 906 648,00 €	1 905 024,00 €	- 1 624,00 €
Oust	1 017 039,00 €	1 016 479,00 €	- 560,00 €
Montfort	2 098 177,00 €	2 098 177,00 €	- €
Dinan	581 672,00 €	581 497,00 €	- 175,00 €
Ploermel	1 002 795,00 €	1 002 795,00 €	- €
Loudeac	195 201,00 €	195 201,00 €	- €
	8 370 223,00 €	8 367 359,00 €	- 2 864,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2020, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.

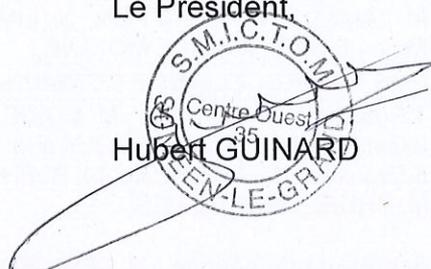
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
 Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
 (LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,


 S.M.I.C.T.O.M.
 Centre Ouest
 35
 SAINT-MÉEN-LE-GRAND
 Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3. Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2. Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3. Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3. Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2. Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3. Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2. Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3. Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2. Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3. Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2. Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3. Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Remboursement participations aux Communautés de Communes et/ou Communes

Chaque année des usagers demandent l'interruption du service de collecte (vente, décès, déménagement/aménagement, fin d'activité,...) ou a contrario demandent à adhérer au service. Aussi, les participations perçues par le SMICTOM s'avèrent supérieures et/ou inférieures au solde de l'année. Ce trop perçu et/ou demande de participation complémentaire doivent faire l'objet d'un remboursement et/ou titre complémentaire à chaque collectivité, montant qui sera déterminé par la différence entre la participation initiale appelée et le solde calculé au 24 mai 2022 (ce solde évolue quotidiennement selon les suspensions ou adhésions au service public de gestion des déchets). La convention passée entre le SMICTOM et chaque collectivité, relative aux modalités de facturation, de recouvrement et de perception du produit de la redevance incitative (article 7), mentionne l'établissement des régularisations pour tenir compte des ajustements. Les tableaux à suivre précisent pour chaque année les montants de remboursement et/ou complément de participation à régulariser :

2021	Payé par la CC	Facturation 24/05/2022	Remboursement à effectuer 2022
Brocéliande	1 756 069,00 €	1 754 714,00 €	- 1 355,00 €
St-Méen Montauban	2 161 201,00 €	2 158 839,00 €	- 2 362,00 €
Oust	1 141 935,00 €	1 141 031,00 €	- 904,00 €
Montfort	2 354 170,00 €	2 352 284,00 €	- 1 886,00 €
Dinan	662 231,00 €	661 388,00 €	- 843,00 €
Ploermel	1 127 691,00 €	1 127 241,00 €	- 450,00 €
Loudeac	219 567,00 €	219 567,00 €	- €
	9 422 864,00 €	9 415 064,00 €	- 7 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- approuve le remboursement des participations, trop perçues par le SMICTOM Centre-Ouest au titre de l'année 2021, aux Communautés de Communes et/ou communes adhérentes suivant le décompte ci-dessus.
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

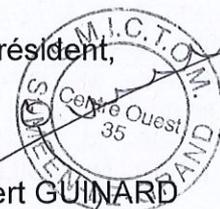
Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,

Hubert GUINARD





5 ter, rue de Gaël
35290 Saint-Méen-le-Grand

Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD , Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE , M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER , M. PERTUISEL, Mme GENISSEL , Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE , M. MARETHEUX , Mme MEUNIER ,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS , Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M.LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX , M. LANGLAIS , M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE , Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX ,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC , M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER) ; services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30



Objet: Engagement de participation à la consultation du SDE35 pour la fourniture de gaz 2024-2026

Les locaux administratifs du Smictom situés à St Méen Le Grand sont équipés d'une chaudière gaz et pour cette raison le Smictom a adhéré au groupement d'achat de gaz du SDE35.

Le marché de fourniture de gaz attribué à Total Energies arrivant à échéance le 31/12/2023, le SDE35 sollicite les membres du groupement d'achat pour savoir s'ils souhaitent participer à la consultation lancée par le SDE35, coordonnateur du groupement pour la fourniture de gaz du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Compte tenu de contexte énergétique actuel, il est proposé au Comité syndical de poursuivre l'adhésion au SDE35.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise la participation du Smictom Centre Ouest à la consultation lancée par le SDE35, coordonnateur du groupement pour la fourniture de gaz du 01/01/2024 au 31/12/2026,
- autorise le SDE35 à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte du Smictom Centre Ouest,
- autorise le SDE35 à procéder aux fixations de prix,
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

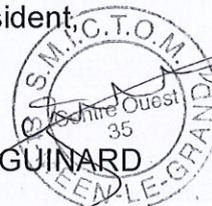
Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

*Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)*

Le Président,

Hubert GUINARD





Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
- 3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M.LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M.DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
- 3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
- 3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M.GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M.ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: Protection sociale complémentaire des agents

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007 dite de « modernisation de la fonction publique » ouvrait la possibilité aux employeurs publics de participer financièrement aux garanties de protection sociale complémentaire souscrites par leurs agents afin de leur faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt maladie de plus de 3 mois.

À l'instar de ce qui se pratique dans le privé, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui va imposer des participations de l'employeur à partir de 2025-2026

Les éléments prévus par les textes à venir seraient les suivants :

- En prévoyance, au 1er janvier 2025, l'employeur devrait verser au minimum 20 % d'un montant de référence fixé à 27 € (soit au minimum 5,40€)
- En santé, la réforme s'appliquerait au 1er janvier 2026 et la participation minimale de l'employeur serait de 50 % d'un plafond de cotisation fixé à 30 € (soit au minimum 15€).

À l'heure actuelle, le Smictom Centre Ouest n'a pas mis en place d'éléments de protection sociale complémentaire de ses agents mais dans le cadre de la politique sociale de la collectivité, il est proposé d'anticiper ces exigences réglementaires et de verser à compter du mois de septembre 2022 une participation de l'employeur :

- Pour la Prévoyance : 50 % du montant de la cotisation mensuelle avec un montant mensuel maximum versé de 13,50€/mois
- Pour la Santé : 50 % du montant de la cotisation mensuelle avec un montant mensuel maximum versé de 15,00 €/mois

Ces versements interviennent sur justification de souscription par l'agent d'un contrat d'assurance que ce soit pour la Prévoyance ou pour la Santé.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

- autorise le versement à compter du mois de septembre 2022 d'une participation de l'employeur pour la Prévoyance de 50 % du montant de la cotisation mensuelle avec un montant mensuel maximum versé à l'agent de 13,50€/mois
- autorise le versement à compter du mois de septembre 2022 d'une participation de l'employeur pour la Santé de 50 % du montant de la cotisation mensuelle avec un montant mensuel maximum versé à l'agent de 15,00 €/mois
- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

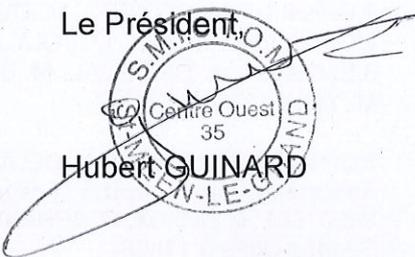
Pour extrait conforme,

Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,


Hubert GUINARD

Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE
Séance close à 11h30

Objet: Conseil d'Administration de la FNCC

Le Smictom Centre Ouest est adhérent à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC). Cette association a pour objectif de regrouper les collectivités utilisant la technique du « tri compostage » pour traiter leur déchets (45 installations – 10 millions d'habitants concernés).

Le Conseil d'Administration de la FNCC se tiendra les 29 et 30 juin prochains au SIETOM de Chalosse, dans le département des Landes (40).

Le comité syndical est appelé à donner un Mandat spécial à M. GUINARD pour se rendre à ce Conseil d'Administration.

Le comité syndical est appelé à approuver cette délibération

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical:

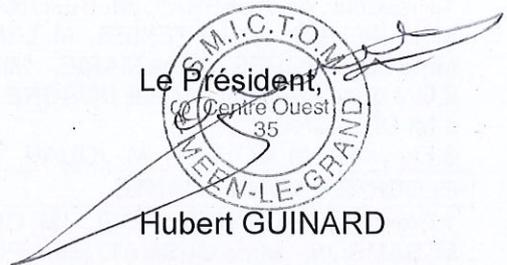
- autorise M. GUINARD accompagné de M. ZILLIOX, directeur du syndicat, à se rendre à ce Conseil d'Administration et à la visite de l'unité de traitement. Leurs frais de déplacement (km véhicules, parking, restauration et nuits d'hôtel,) leurs seront remboursés sur présentation des justificatifs des frais réellement engagés lors dudit déplacement.

- autorise le Président ou le vice-président délégué à signer toutes pièces administratives afférentes à cette décision.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)


Le Président,
Smictom Centre Ouest
35
MEEN-LE-GRAND
Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
- 3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
- 3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
- 3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE

Séance close à 11h30

Objet: création poste contractuel agent d'entretien

Le Syndicat ne dispose plus d'agent chargé de l'entretien de ses locaux depuis 2013. Le ménage du siège du syndicat est ainsi effectué par chaque agent, ce qui atteint aujourd'hui ses limites.

Il est donc proposé la création d'un poste d'Adjoint technique territorial contractuel, catégorie C, échelon 1, pour assurer les missions de ménage/nettoyage pour une durée hebdomadaire de 4 heures.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical:

- Décide la création d'un poste d'Adjoint technique contractuel catégorie C, échelon 1, pour assurer les missions de ménage/nettoyage pour une durée hebdomadaire de 4 heures.
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à engager les démarches et signer toutes pièces administratives relatives à cet effet.

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 14 juin 2022

Nombre de délégués en exercice:	138
Nombre de délégués présents:	64
Nombre de pouvoirs:	9
Nombre de voix pour:	73
Abstentions:	0
Contre:	0

Quorum réduit au tiers en raison du contexte sanitaire
(LOI n° 2021-1465 du 10 novembre 2021)

Le Président,

Hubert GUINARD



Délibération du Comité Syndical du mardi 14 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 14 juin à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le 3 juin 2022 s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD

DINAN AGGLOMERATION

- 1.Présents: M. CHESNEL, M. CHEVALIER, M. DUCLOS, M. MAILLARD, Mme BOUGAULT, Mme GUILLEMOT,
- 3.Excusés M. BOUDET, M. BUKENBERGS, M. FAUCON, M. GICQUEL, M. JACQUET, M. LECHEVESTRIER, M. ODYE, M. SAUDRAIS, M. VERGER, Mme GALLEE, Mme GAREL,

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHEVALIER, M. PERTUISEL, Mme GENISSEL, Mme PITHON
- 2.Ont donné Pouvoir: M. PICHOT à M. PICHOT à M. PERTUISEL,
- 3.Excusés M. DELAHAYE, M. MARETHEUX, Mme MEUNIER,

BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COTTO, M. ETHORÉ, M. OUISSE, M. PIEL, M. PRIOUL, M. RAOULT, Mme DUTAY, Mme GLAIS, Mme GUILLARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BARAZER, M. BEAUGÉ, M. LERAY, M. LESAGE, M. THOMAS, Mme KERGUELEN, Mme PÉYÉ, Mme PIEDERRIERE,

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

- 1.Présents: M. GAUTIER, M. GLOTIN, M. GOBIN, M. GORRE, M. GUINARD, M. LOHAT, M. LUBIN, M. LUCE, M. PIEDERRIERE, M. ROLLAND, M. SOURDAINE, M. DENIEL, Mme BESNARD, Mme GUEE, Mme LECOMTE, Mme PIERRARD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. DESPRÉS à Mme GUEE,
- 3.Excusés M. BRIAND, M. BRIANTAIS, M. COLLET, M. DAUGAN, M. DELORME, M. DELYS, M. ESNAULT, M. EVEILLARD, M. GUERRO, M. MEANCE, M. SIMON, M. TRUTIN, M. VERNEY, M. VITRE, Mme HUBY,

MONTFORT COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. AUFFRAY, M. BERTRAND, M. BLOUET, M. BOURGOGNON, M. DELACROIX, M. LANGLAIS, M. LE TEXIER, M. LEMOINE, M. RONSIN, Mme BERRÉE, Mme BONDON, Mme LEPORCHER, Mme MARIE, Mme VIVIEN,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. LE BORGNE à Mme MARIE, Mme AUBAULT à M. LE TEXIER, Mme HAMONO à M. DELACROIX,
- 3.Excusés M. COLLET, M. JOUAN, M. MONNERAIS, Mme LE PALLEC, Mme RICHARD,

PLOERMEL COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. CHAUMORCEL, M. COUDE, M. LEMAZURIER, M. MANENC, M. ROUAULT, M. SAMSON, Mme CESMAT, Mme PORTIER, Mme RIDARD, Mme VACHON,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. RAFFIN à M. COUDE, Mme DERRIEN à Mme PORTIER,
- 3.Excusés M. ARGENTIN, M. BOULVAIS, M. COIGNARD, M. GICQUEL, M. GORTAIS, M. JARNO, M. LAMEUL, M. LE DIFFON, M. LIMOUX, M. MALEY, Mme DELSAUT, Mme GUILLEMAUD, Mme LE MÉE, Mme LE MOIGNE,

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

- 1.Présents: M. COWET, M. DUVIC, M. PILORGET, M. POIRIER, M. RENAUD,
- 2.Ont donné Pouvoir: M. JOLY à M. POIRIER,
- 3.Excusés M. BADOUAL, M. BLÉHER, M. GUÉ, M. HUGO, M. HUTTER, M. LELIEVRE, M. ROGER, M. YHUEL, Mme GILLES,

Secrétaire de séance : M. DELACROIX

Assistaient également à la réunion : M. LABBE, M. GUILLOUX (COMMUNE DE LE VERGER); services du SMICTOM : M. ZILLIOX, M. BOHANNE
Séance close à 11h30